



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 27 mai 2015 – n°73/H030

BUREAU

—————

Réunion du 11 mars 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
BUREAU
- 11 mars 2015 -

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

<i>INTRODUCTION</i>	4
I. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RUPTURES FAMILIALES ET LEURS CONSÉQUENCES	5
II. PROPOSITIONS D' ACTIONS DE COURT / MOYEN TERME POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CNIS	9
III. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAVAIL DISSIMULÉ	18
IV. ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP)	20
V. ACTUALITÉS DU CNIS	25
<i>CONCLUSION</i>	25

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du Bureau

BERNARD	Claire	France Stratégie
BETBÈZE	Jean-Paul	Betbèze Conseil
BIACABE	Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de France
DUCHATEAU	Patrick	Medef – Mouvement des entreprises de France
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FOURNIER	Jacques	Banque de France
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force Ouvrière
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

GIFFARD	Alain	Conféd. française de l'encadrement – Conféd. gén. des cadres
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime
PISANI-FERRY	Jean	Commissariat général à la stratégie et la prospective, représenté
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie de France, représenté
SAUNIER	Thomas	Fédération française des sociétés d'assurances
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet

Invités

THÉLOT	Claude	Président du groupe de travail sur les ruptures familiales
LIBAULT	Dominique	Président de la Commission Démographie et questions sociales

Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
GRÉGOIR	Stéphane	Insee – Méthodologie et coordination statistique et internationale
LENGLART	Fabrice	Insee – Statistiques démographiques et sociales
MAUREL	Françoise	Insee – Diffusion et action régionale
COLIN	Christel	Dir. de l'animation recherche, des études et des statistiques (Dares)
MOREAU	Sylvain	Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Yannick MOREAU.

INTRODUCTION

La Présidente, Yannick MOREAU, annonce le décès d'Edmond Malinvaud, qui fut directeur général de l'Insee durant 13 ans.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, souligne que son mandat à l'Insee de 1974 à 1987 et ses travaux notamment sur l'emploi ne peuvent susciter que respect et admiration.

Yannick MOREAU propose, en préambule, d'évoquer son audition par l'Autorité de la statistique publique.

Elle souligne que cette audition constitue un temps fort, puisqu'elle représente la seule occasion régulière de présenter publiquement l'activité du Cnis. C'est dans cette optique que la présidente et le secrétariat général ont préparé cet exercice. Comme chaque année, un bilan de l'activité du Cnis a été établi. Publié sur le site de l'ASP, il sera très prochainement disponible sur le site du Cnis et sera envoyé aux membres du Conseil. Outre ce bilan, l'audition donne lieu à un échange très libre et riche. Le bilan de l'activité du Conseil fait ressortir les sujets qui ont ou n'ont pas posé problème et avance quelques perspectives pour l'année suivante. Cette préparation se révèle désormais bien en phase avec les réunions du Cnis, puisqu'en décembre, avant l'audition, le Bureau délibère des thèmes proposés à l'Assemblée plénière de janvier. Yannick MOREAU a estimé la démarche intéressante, puisqu'elle permet d'apporter un regard un peu extérieur sur les travaux du Conseil, dont l'utilité a été soulignée par le Président de l'ASP.

Certains sujets ont suscité quelques échanges. Les membres de l'ASP se sont en premier lieu interrogés sur la possibilité, pour le Cnis, d'identifier des statistiques devenues inutiles. La Présidente a, en première réaction, considéré que déterminer l'utilité des statistiques exigerait de les classer et d'en déterminer le coût, une mission qui, selon elle, n'incombe pas au Cnis et relève d'une priorisation des travaux de l'Insee. Il lui est apparu, en effet, que le Cnis était sans doute insuffisamment armé pour conduire une analyse budgétaire, mais ces arguments n'ont pas semblé convaincre les membres de l'ASP ni même le directeur général. Yannick MOREAU se dit prête à évoquer ce sujet avec les présidents de commissions pour qu'ils saisissent des occasions éventuelles. Elle observe néanmoins qu'il s'agit d'un sujet délicat.

Le souci d'une clarification rapide entre les demandes de fin de mois (DEFM) de Pôle emploi et les statistiques du chômage s'est exprimé. C'est l'objet entre autre du groupe de consultation chargé de faire évoluer la publication DARES /Pôle emploi relative aux DEFM.

Enfin, la Présidente a constaté une forte demande des membres de l'ASP quant à la territorialisation des dépenses de l'État et des collectivités territoriales. L'exercice n'est pas terminé au niveau de l'État et n'a pas vraiment avancé au niveau des collectivités territoriales, sans doute par manque de volonté de la part des élus locaux. L'ASP s'est montrée, par ailleurs, préoccupée par la connaissance des dépenses publiques locales, qui doit rester un axe de réflexion majeur comme sous la présidence de Jean-Pierre Duport.

Yannick MOREAU rappelle ensuite l'ordre du jour de cette séance. Le président du groupe de travail sur les ruptures familiales, Claude Thélot, présentera les grandes lignes du mandat de ce groupe. Le Bureau discutera ensuite des propositions d'actions de court et moyen terme pour améliorer le fonctionnement du Cnis, avant une présentation par le président de la commission « Démographie et questions sociales » d'un projet de lancement d'un groupe de travail que le Cnis envisage sur le travail dissimulé. Enfin, le Directeur général de l'Insee évoquera l'activité de la statistique publique et le Secrétariat général abordera celle du Cnis.

I. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RUPTURES FAMILIALES ET LEURS CONSÉQUENCES

Yannick MOREAU remercie Claude Thélot d'avoir accepté d'assumer la présidence du groupe de travail sur les ruptures familiales.

Claude THÉLOT propose de rappeler le contexte dans lequel est né ce groupe. Le Haut conseil de la famille (HCF) sous la présidence de Bertrand Fragonard avait établi un rapport « Les ruptures familiales : état des lieux et propositions » remis en avril 2014. Le HCF avait indiqué dans ce rapport que pour avancer sur certaines propositions, le sujet pourrait être traité dans un groupe du Cnis. La commission Démographie et questions sociales du printemps 2014 avait mis ce rapport à l'ordre du jour et avait émis deux avis. Le premier partageait le diagnostic dressé par le rapport. Dans le second avis, le Conseil recommandait « *de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir* ». Le groupe a été constitué dans ce contexte.

Dans son rapport, le Haut Conseil évoque la trop grande faiblesse des données, études et recherches sur le sujet des ruptures familiales. Sur de nombreux sujets, les utilisateurs considèrent souvent que les données s'avèrent insuffisantes et que les analyses devraient être approfondies. De par la nature des évolutions des sociétés, des améliorations devraient en effet être apportées à la mesure des ruptures familiales, à leurs conséquences sur les relations entre les parents, les relations des enfants avec les parents, leurs conséquences purement juridiques, etc. Le suivi dans le temps de l'évolution des situations constitue sans doute l'un des points les plus importants de la statistique publique. Le moment de la rupture peut être évalué convenablement, mais l'évolution dans le temps de la situation dans laquelle se trouvent les parents ayant rompu, les enfants en relation avec leurs parents se révèle plus difficile à appréhender.

Pour étudier ces questions, l'idée de former un groupe a paru intéressante. Le groupe doit répondre à trois questions :

- Existe-t-il potentiellement dans le système statistique public des éléments qui devraient être rendus effectifs pour éclairer certains aspects de la question ?
- Ces éléments potentiels sont-ils adéquats ou risquent-ils au contraire de rester un peu approximatifs compte tenu de l'évolution et de la fluidité de la société ?
Le HCF met notamment l'accent sur le fait que la plupart de ces ruptures ne se traduisent pas du point de vue juridique.
- Comment faudrait-il compléter le système statistique public (opérations nouvelles, programmes de recherche) ?

Cette démarche consiste à dresser un état de l'existant, avant d'analyser sa pertinence et d'envisager les actions nouvelles qui pourraient être engagées.

Claude THÉLOT signale que le groupe a tenu une première réunion, avec l'accord de la Présidente du Cnis, et concède que cette démarche se révèle sans doute peu convenable du point de vue des procédures. Bertrand Fragonard, soucieux de l'amélioration des données sur ce sujet, souhaiterait que lors d'une journée qu'il organise le 9 juin et à laquelle sera présente la ministre de la Famille de premiers éléments issus de l'analyse du groupe, éléments encore partiels et provisoires, puissent être présentés. L'exercice paraît difficile, mais il n'est pas injustifié. Si une partie de l'amélioration de la mesure et de la compréhension exige des opérations complémentaires aux opérations existantes, il paraît en effet souhaitable que la ministre de la Famille en prenne conscience. Il semble donc pertinent de profiter de sa présence à cette manifestation. Claude THÉLOT indique qu'il a accepté *a priori* ce principe, considérant qu'il s'avérait utile d'évoquer de façon partielle un certain nombre d'avancées possibles du groupe sans qu'il s'agisse des conclusions ni même des engagements réels. Ces éléments doivent traduire néanmoins une tonalité, incitant la Ministre à contribuer à l'amélioration de l'observation, ne serait-ce qu'en dégagant des moyens complémentaires.

Lors de cette première réunion, les membres du groupe de travail ont discuté du projet de mandat proposé par la commission Démographie et questions sociales et soumis ce jour au Bureau du Cnis. Le groupe a choisi d'établir un projet de mandat large. Les questions qu'il recouvre ne seront sans doute pas abordées dans leur intégralité. Sur certaines d'entre elles, le groupe de travail conclura à la nécessité de conduire des travaux supplémentaires. L'une des difficultés du système statistique public pour adhérer aux évolutions sociales et se faire entendre tient à la société elle-même. La fluidité des situations personnelles et familiales à un moment donné et dans le temps rend la mesure plus difficile qu'autrefois et une partie des améliorations devrait s'opérer sur le long terme. Le groupe de travail ne peut donc prétendre, d'ici la remise de son rapport, fin décembre, avoir étudié toutes les questions. Pour autant, ce groupe peut constituer un levier pour identifier, au-delà des améliorations de court terme à deux ou trois ans, les sujets qui requièrent des modifications à plus long terme, y compris conceptuelles. Le groupe n'engagera pas ces réflexions lui-même, mais s'efforcera d'indiquer les points qui méritent une amélioration.

Assez classiquement, le projet de mandat recouvre quatre domaines. Le premier d'entre eux tient à la mesure en coupe des séparations, avec des éléments démographiques, économiques, juridiques. C'est la raison pour laquelle, au-delà des statisticiens et des représentants du ministère de la Justice, qu'un magistrat a été convié aux travaux du groupe. Pour déterminer une politique de pension alimentaire, le groupe examinera, en second lieu, des éléments sur le coût de l'enfant, la variation de ce coût au moment de la séparation, son évolution au cours du temps. L'Insee connaît bien cette question du coût de l'enfant et se montre assez réservé quant à la capacité réelle de mesurer ce coût. Néanmoins, cette question mérite d'être posée, d'autant que pour toutes les autres parties prenantes, elle représente une question standard. Le troisième sujet, le suivi des évolutions temporelles, constitue sans doute le sujet le plus difficile. Il importe toutefois d'essayer d'apprécier les évolutions temporelles des situations de ce genre, car c'est aussi du défaut de prise en compte de telles évolutions que des injustices peuvent naître. Le groupe a d'ores et déjà listé quelques-uns des aspects temporels qui mériteraient réflexion. Le dernier point se révèle plus classique ; il s'agit d'examiner les expériences étrangères et d'en tirer le cas échéant des enseignements, notamment sur les pensions alimentaires. Il semble en effet que certains pays ont développé des pratiques tout à fait différentes. Retirer les avantages et les inconvénients de ces pratiques paraît dès lors pertinent. Sur ces quatre grands thèmes, le groupe souhaiterait à la fois expertiser l'existant, juger de son adéquation et proposer éventuellement des compléments à la fois sur le court terme (trois ans) et sur le long terme.

Le groupe se réunit très fréquemment pour répondre à l'invitation pressante de Bertrand Fragonard d'alimenter le colloque du 9 juin. Claude THÉLOT souligne toutefois que la présentation des quelques conclusions provisoires et partielles du groupe lors de la journée organisée par le Haut Conseil de la Famille ne trahira pas les recommandations du rapport remis fin décembre. Il note par ailleurs que lors de cette première réunion, les membres du groupe ont témoigné de leur intérêt pour la démarche et estime qu'une dynamique pourrait se créer.

Yannick MOREAU se réjouit que ce sujet suscite une forte demande émanant de personnalités et groupes très variés. La création du groupe a fait l'unanimité. Il revient désormais au bureau de trouver tous les éléments qui permettent de préserver la dynamique du groupe et de répondre à une demande sociale tout en suscitant chez ceux qui doivent répondre à cette demande le sentiment qu'ils peuvent le faire à un rythme tenable et selon un phasage des travaux raisonnable.

Jean-Luc BIACABE confirme que ce sujet présente un grand intérêt, ne serait-ce qu'à cause de ses enjeux en termes de droits sociaux. Ces statistiques s'avèrent également très importantes dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Il s'interroge néanmoins sur le terme de « rupture ». Dans le contexte actuel de fluidité des relations, en effet, certaines personnes peuvent changer de situation sans que ce changement soit nécessairement considéré comme une rupture. Il suggère par ailleurs de convier aux travaux du groupe des représentants du barreau ou du notariat, de vrais praticiens spécialistes du droit de la famille qui observent ces situations au quotidien.

Claude THÉLOT signale qu'il a invité un magistrat au groupe de travail.

Yannick MOREAU doute que les notaires puissent apporter une contribution du point de vue statistique. Elle indique toutefois qu'ils avaient, l'an dernier, fait des incidences juridiques de ce sujet le thème principal du rapport annuel présenté au cours de leur et proposé de nouveaux contrats permettant de régler certaines conséquences liées aux discontinuités des relations familiales¹.

Jean-Luc BIACABE estime qu'ils pourraient néanmoins présenter des cas concrets.

Yannick MOREAU propose de transmettre au président du groupe de travail les coordonnées du rapport rédigé à l'occasion de l'assemblée plénière. Le groupe pourra alors apprécier l'intérêt de la participation d'un notaire.

Claude THÉLOT précise que le groupe de travail rassemble des membres permanents, mais peut également organiser des auditions. S'il devait faire intervenir un notaire, ce serait sans doute sous la forme d'une audition.

Benoît ROBIN, représentant la CGT-FO, salue la constitution de ce groupe et son mandat, qui fait à certains égards écho à la présente réunion du bureau du Cnis. Le bureau doit en effet s'interroger sur le fonctionnement, le rôle et le rayonnement de l'Institution. Ce groupe illustre les relations du Conseil avec d'autres instances, en particulier le Haut Conseil de la Famille. Il paraît intéressant de pouvoir aller plus avant dans cette explicitation. Dans ce projet de mandat relativement ambitieux figurent d'ailleurs des aspects tout à fait attractifs et éclairants, même si certains restent difficiles à appréhender, en particulier l'approche longitudinale. Il salue donc cette initiative de constitution de groupes de travail sur des sujets qui nécessitent des éclairages plus précis.

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT, reconnaît l'intérêt du groupe de travail et la grande clarté de son mandat. Il suggère toutefois d'inclure dans le groupe des représentants de l'Éducation nationale, tant les incidences des ruptures familiales sur les aspects scolaires, dont les rythmes scolaires ne constituent qu'une petite illustration du problème, sont fortes.

Jean-Paul BETBÈZE note que le président du groupe, lors de sa présentation, a évoqué l'analyse des expériences étrangères. Or il constate que ce travail comparatif n'apparaît pas dans le calendrier des séances.

Claude THÉLOT répond que les comparaisons seront le sujet de la quatrième séance, prévue le 30 avril.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, souligne lui aussi l'importance de cette question pour la société et appuie les suggestions de Jean-Luc Biacabe et Nicolas Prokovas, car les juges aux affaires familiales et les notaires connaissent parfaitement ces situations. À défaut d'être des experts statistiques, ils peuvent en effet pointer des segmentations de situations, auxquelles les statisticiens ne pensent pas de prime abord, mais qui peuvent s'avérer utiles à l'observation.

L'école constitue également un très bon lieu d'observation s'agissant des conséquences des ruptures familiales, d'autant qu'il existe d'ores et déjà un certain nombre de dispositifs qui tiennent compte de ces ruptures. Quant aux interrogations sur l'articulation entre le rapport du groupe de travail et la mise en lumière anticipée de ses conclusions provisoires dans le cadre de la rencontre organisée le 9 juin par le Haut Conseil de la Famille, Gilles POUZIN remarque que les travaux des groupes du Cnis ne sont généralement pas entourés d'une grande confidentialité. Ces groupes procèdent plutôt en effet à un balayage des dispositifs existants et identifient les dispositifs qui manquent.

¹ « Vie professionnelle et familles, place au contrat ! » Rapport présenté au 110^{ème} congrès des notaires de France en 2014 à Marseille

Yannick MOREAU précise qu'il s'agit bien plus d'une question de rythme de travail que de fuite d'information.

Claude THÉLOT s'engage à présenter les conclusions des travaux le 9 juin prochain comme émanant d'un groupe de travail du Cnis.

Jean-Luc TAVERNIER signale qu'il a rencontré Bertrand Fragonard, qui porte très légitimement cette demande au nom du Haut Conseil de la Famille et qui sait se montrer convaincant. Il observe par ailleurs qu'il n'est pas rare que les hauts conseils pointent les insuffisances de l'information et de la connaissance. Il n'existe pas un rapport d'une telle instance qui ne consacre pas une partie importante à ces carences. Tel est encore le cas du rapport du COE sur l'amélioration de la connaissance du marché du travail par l'utilisation de données internet par la veille. Le directeur général observe néanmoins que l'exercice est déterminé par son calendrier. Les équipes de l'Insee doivent intégrer ce travail à leur programme. Il ne peut cependant s'engager sur le fait que l'Insee pourra nourrir les échanges du groupe à suffisance tous les quinze jours. Il importe également que le mandat reste concentré sur les ruptures des couples avec enfants.

Fabrice LENGART confirme l'intérêt du mandat, le bien-fondé du groupe de travail et l'enthousiasme des équipes de l'Insee à l'égard de ce sujet. Il précise cependant que l'Insee avait toujours déduit du mandat que l'exercice se limitait aux ruptures familiales en présence d'enfants. Englober le décès d'un membre du couple, voire la maternité célibataire se révèle peut-être pertinent. En revanche, étendre le mandat à l'ensemble des unions, y compris sans enfant, changerait sans doute la nature de l'exercice. Même sans cela, le mandat reste relativement étendu. Il craint également que le rythme trop rapproché des séances de travail tous les quinze jours et le fait d'imposer aux équipes de fournir des présentations à ce rythme, conduise à un travail superficiel où on ne prend pas le temps d'investiguer suffisamment chaque sujet. Supprimer une ou deux séances avant le colloque du Haut Conseil de la Famille ne remettrait pas forcément en cause l'intervention du président du groupe à cet événement.

Yannick MOREAU note qu'une question se pose sur le troisième paragraphe du mandat et une autre sur le phasage des travaux. S'agissant de l'étendue du mandat, elle propose une formulation de compromis : « *les réflexions du groupe de travail porteront en priorité sur les ruptures familiales avec enfant sans écarter les autres séparations* ». Il importe en effet de ne pas décourager d'emblée les équipes de l'Insee. La notion de priorité vient également répondre à la problématique de phasage des travaux. La présidente rappelle que le problème des pensions alimentaires constitue le principal sujet de préoccupation du Haut Conseil de la Famille, qui déplore que l'on ignore si les pensions alimentaires sont payées ou non. Or les pensions alimentaires ne concernent que les couples avec enfant. En outre, les sujets de pauvreté se révèlent beaucoup plus importants en présence d'enfants. Cette situation constitue donc une nette priorité. Yannick MOREAU estime néanmoins qu'il ne faut pas totalement écarter la rupture liée au décès de l'un des membres du couple, car elle peut être source de fragilité. Elle confirme enfin que la première réunion du groupe de travail s'est tenue avec son accord et avec celui du secrétaire général.

Jean-Luc TAVERNIER approuve ce compromis.

Claude THÉLOT l'approuve également. Il explique qu'il a toujours souhaité distinguer ce qui relève du mandat et les travaux qui peuvent être menés concrètement dans le cadre de ce mandat. Il paraît de mauvaise politique de réduire le champ *a priori*. Pour autant, lorsqu'ils aborderont les sujets concrètement, les membres du groupe constateront qu'ils ne peuvent pas tout traiter. Il signale par ailleurs que la question du décès ne figurait pas dans le mandat du groupe à l'origine, mais a été introduite par l'un des membres en écho à un avis du Cnis.

Yannick MOREAU précise que ce sujet n'est pas écarté d'emblée et qu'il appartiendra au groupe de déterminer les points qu'il sera en mesure de traiter d'ici le 9 juin. Elle estime néanmoins préférable d'identifier des priorités pour tenir compte de la charge de travail pour les équipes de

l'Insee. Elle note par ailleurs que le groupe se réunira tous les quinze jours avant de s'interrompre entre mai et septembre et de reprendre à un rythme moins soutenu à l'automne.

Claude THÉLOT explique qu'il a proposé un calendrier resserré pour que son intervention le 9 juin reflète le point de vue du groupe de travail sur les sujets d'importance et non son seul point de vue. La rapidité envisagée au début permet au groupe de se constituer et de traiter les sujets partiellement afin d'asseoir le propos que le président pourra développer devant le Haut Conseil de la Famille.

Yannick MOREAU observe que les équipes de l'Insee proposeront, à chaque réunion, les investigations qu'elles auront été en mesure de conduire, qu'elles s'avèrent complètes ou non.

Claude THÉLOT rappelle que la question ne sera pas définitivement tranchée le 9 juin et que le groupe pourra revenir après cette date sur les sujets que l'Insee n'aura pas entièrement investigués.

Yannick MOREAU indique que le secrétariat général se rapprochera de l'Insee pour tenter d'aménager ce calendrier. Le choix a été fait d'établir un calendrier relativement rapide. S'il se révèle insatisfaisant, il reviendra au secrétariat général et à l'Insee d'en tirer les conséquences en termes de méthode.

Claude THÉLOT souligne que ces travaux s'avèrent impossibles à conduire sans le concours de l'Insee. Il signale enfin que le groupe de travail a prévu l'audition d'un représentant de la Depp, qui suit les panels d'élèves et peut en déterminer les parcours et les résultats scolaires.

II. PROPOSITIONS D' ACTIONS DE COURT / MOYEN TERME POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CNIS

Yannick MOREAU rappelle que le précédent président du Cnis, Jean-Pierre Duport, avait demandé à Dalila Vienne d'établir un rapport sur les méthodes de fonctionnement du Cnis et de formuler des pistes d'amélioration. Ces pistes ont été reprises pour dégager les propositions présentées aujourd'hui aux membres du Bureau qui s'inscrivent dans une démarche très pragmatique.

S'agissant des missions du Cnis et de son positionnement, le Cnis manie une matière très intéressante, mais il se doit d'évoluer, dans un monde de plus en plus complexe, pour tenir compte des changements économiques et sociaux. Quant à ses méthodes de travail, le Cnis, avec ses huit commissions et ses nombreux groupes de travail, conduit un travail d'envergure, très solide. Le constat reste cependant en demi-teinte, car ce travail est à la fois connu et méconnu. Le Cnis est parvenu à attirer des personnes très talentueuses pour présider ses commissions. Pour autant, sa visibilité se révèle plutôt faible. Il ne s'agit pas de faire connaître le Cnis de tous les Français, mais de lui trouver un positionnement intermédiaire. L'Institution présente également un certain nombre de points de faiblesse. Si le Cnis attire des personnalités de qualité, il ne le fait pas savoir. Son site internet se révèle peu clair et la valorisation de ses travaux reste insuffisante. Le site et les méthodes de travail actuelles ne permettent pas non plus de favoriser la lisibilité des travaux entre les membres. Il s'avère donc possible d'apporter des améliorations notables au fonctionnement du Cnis, tout en restant dans le budget qui lui est dévolu. Après cet avant-propos, la Présidente propose que le secrétaire général présente les grandes lignes des réflexions tirées du rapport de Dalila Vienne et des discussions engagées avec le secrétariat général et le Directeur général de l'Insee avant d'engager le débat.

Pierre AUDIBERT rappelle en préambule l'organisation du Cnis, une organisation relativement complexe. Le Conseil rassemble 45 membres et ne se réunit qu'une fois l'an. Ainsi, ses membres ne participent pleinement aux activités du Cnis qu'à cette occasion et il s'avère extrêmement compliqué de les mobiliser. Le Bureau se réunit quant à lui quatre fois par an. Il représente

l'organe exécutif du Cnis. Il existe à côté de cela sept commissions présidées par des personnalités extérieures. La huitième commission (la Commission nationale pour le recensement, Cnerp) a une composition fixée et n'est pas ouverte au public. Ces commissions délibèrent et formulent des avis. Le corps des travaux du Cnis émane donc d'abord de ces commissions, qui traitent de thèmes extrêmement larges à l'occasion de leurs deux réunions annuelles. Face à cette diversité, il se révèle parfois compliqué de nouer des discussions fécondes qui puissent se traduire en avis opérationnels que le Bureau contrôle avant leur vote par l'assemblée plénière. *In fine*, les membres de l'assemblée plénière sont appelés à voter sur des sujets qu'ils ne connaissent pas beaucoup. Les groupes de travail et les rencontres viennent approfondir un thème particulier. Sur le moyen terme, trois rencontres ont ainsi été organisées sur la compétitivité, les territoires et les trajectoires. Se trouvent également rattachés au Cnis, outre le secrétariat général, le Comité du label, qui traite au plan technique de toutes les enquêtes qui ont reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Cnis et le Comité du contentieux qui traite de la non réponse aux enquêtes obligatoires de la statistique publique. Ces deux comités sont présidés par Chantal Madinier. Ces différentes formations constituent donc un corpus assez complexe et varié.

Patrick DUCHATEAU s'enquiert du positionnement du Comité du secret.

Dominique ALLAIN précise que le Comité du secret ne dépend pas du Cnis, puisqu'il est indépendant depuis 2009

Pierre AUDIBERT signale que le Comité du label, outre ses travaux sur les avis de conformité de la statistique publique, travaille pour l'Autorité de la Statistique publique dans le cadre de la labellisation des statistiques et assure l'étalonnage de sources non administratives pour le Cnis.

Les missions principales du Cnis s'avèrent relativement simples :

- dialoguer sur des sujets d'actualité très divers, à l'instar du « *shadow banking* », des attentes des utilisateurs et des projets de producteurs ;
- proposer des avis qui ne sont pas décisionnels pour la statistique publique ;
- établir le bilan annuel des avancées et des progrès restant à faire du point de vue de la statistique publique ;
- informer *via* son site internet, un site sans doute peu accessible, mais essentiellement destiné à des personnes qui connaissent le Cnis et utilisent son site très régulièrement.

Trois thèmes ont été dégagés pour tenter d'améliorer le fonctionnement du Cnis. Ils consistent à fédérer les énergies, améliorer et moderniser le fonctionnement interne et rendre l'activité plus visible et plus lisible.

Axe 1 : Fédérer les énergies

Donner une forme plus claire aux documents traduisant les résultats de la concertation organisée par le Cnis

S'agissant du premier axe, les avis du Cnis forment une collection dont le sens général s'avère difficile à dégager. L'une des premières propositions consiste donc à réaliser une synthèse, dégager le message général adressé par le Cnis à la statistique publique pour l'année à venir et les années futures. Chaque avis revêt un intérêt, mais il paraîtrait pertinent de les structurer davantage en fonction de critères d'ampleur ou d'urgence, s'ils nécessitent de nouvelles productions statistiques, etc. La présentation de ces avis doit traduire vis-à-vis de l'extérieur la manière dont le Cnis envisage l'évolution de la statistique publique pour l'année suivante.

Associer plus étroitement les institutions membres du Cnis à ses travaux

La deuxième proposition tendrait à associer davantage aux travaux les institutions membres du Conseil. Réunies une fois l'an, celles-ci se sentent peu concernées par l'activité du Cnis. La Présidente propose de les rencontrer régulièrement pour recueillir leurs avis, besoins et demandes. Les membres du Bureau pourraient également être sollicités pour instruire eux-mêmes certains dossiers, à la manière de la démarche engagée pour France Stratégie sur les indicateurs

pour une croissance soutenable. Ce processus permettrait sans doute de donner plus de corps aux ordres du jour du Bureau.

Déterminer des thèmes à enjeu sur lesquels le Cnis souhaite intervenir dans le débat public

Dans l'avis général, la Présidente a dégagé quatre grands thèmes, l'accès aux données, les comparaisons internationales et l'explication des écarts, les indicateurs complémentaires au PIB et les dépenses territorialisées de l'État. Une cinquième orientation consiste à développer la statistique dans l'éducation du citoyen. Il conviendrait que l'Assemblée générale détermine chaque année les thèmes que le Cnis souhaite investir. Pour structurer cette organisation, il est proposé que le Conseil et le Bureau confient au secrétariat général du Cnis une mission de veille visant à repérer les sujets qui pourraient présenter un intérêt pour la statistique publique et pour le Cnis.

Aujourd'hui, ce travail est réalisé de manière informelle vis-à-vis des membres du Cnis. La démarche doit être rendue plus visible. Une fois ces thèmes définis, il conviendra de décider de la forme que prendra l'intervention du Cnis, qu'il s'agisse d'une rencontre, d'une commission, d'un groupe de travail ou d'un colloque.

Dominique ALLAIN précise que ces thèmes devront être dégagés au Bureau de mars dans les prochaines années.

Yannick MOREAU signale que l'ordre du jour du Bureau de juillet prochain reflètera cette évolution. Les années suivantes, l'exercice sera plutôt réalisé en mars.

Mettre en valeur l'apport constitué par la présidence des commissions et des groupes de travail par des personnalités reconnues et de grande expérience

Pierre AUDIBERT indique qu'une autre proposition consiste à mettre en valeur l'apport constitué par la présidence des commissions et des groupes de travail. Il note en effet que ces instances sont présidées par des personnalités remarquables. Or le travail qu'ils réalisent avec les commissions et les groupes reste assez peu valorisé. Pour remédier à cette carence, il conviendrait de changer la ligne éditoriale du site internet et de publier des deux ou quatre-pages pour illustrer les sujets importants que pourrait traiter une commission. Ces petites synthèses permettraient d'alimenter le débat public d'une manière assez efficace.

Consulter au-delà des membres du Cnis

La Présidente, en coordination avec l'Insee et le service statistique public dans son ensemble, pourrait consulter des personnalités et organismes extérieurs au Cnis qui pourraient être intéressés par les travaux de celui-ci.

Donner un « visage » aux membres du Cnis et à l'équipe du secrétariat général

Pierre AUDIBERT reconnaît que le site ne comporte aucune image. Il remarque que c'est également le cas du site internet de l'Insee, même s'il reconnaît qu'il se révèle plus vivant, puisqu'il présente également des vidéos.

Axe 2 : Améliorer et moderniser le fonctionnement interne

Préciser le mode opératoire du Cnis

Il incombe au secrétariat général d'essayer de préciser le mode opératoire du Cnis. Certains avaient suggéré la mise en place d'un règlement intérieur pour cadrer le fonctionnement. Néanmoins, l'un des avantages du Cnis réside justement dans son caractère informel, c'est pourquoi il est proposé d'en rester à un mode opératoire pour préserver la fluidité du Cnis.

Expérimenter des outils de travail collaboratifs

Lors de l'examen des avis en opportunité des enquêtes, les producteurs sont généralement contraints de se déplacer pour quelques minutes à peine de réunion alors que les membres de la commission concernée pourraient parfaitement être consultés par voie électronique.

Benoît ROBIN observe que c'est ainsi, par consultation électronique, que le Comité du secret procède.

Axe 3 : Rendre plus visible et plus lisible l'activité du Cnis

Améliorer le site du Cnis

Pierre AUDIBERT signale que la commission de Pierre-Yves Geoffard s'est déclarée prête à tester des outils collaboratifs. Le président de la commission s'est d'ailleurs montré très critique à l'égard du site du Cnis.

Développer des outils de présentation clairs et pédagogiques

Il conviendrait également de refondre la petite plaquette de présentation du Cnis, trop ancienne et trop abstraite.

Jean-Paul BETBÈZE invite le Cnis à ne proposer qu'une plaquette sous format électronique et à éviter toute plaquette papier.

Pierre AUDIBERT estime néanmoins préférable d'élaborer une plaquette imprimable.

Yannick MOREAU souligne que certains restent attachés au papier.

Pierre AUDIBERT ajoute qu'il convient d'élaborer des documents de synthèse de deux à quatre pages.

Yannick MOREAU propose d'engager le débat sur chaque proposition.

Jean-Paul BETBÈZE approuve le fait que les membres du Bureau aient eu communication d'un compte rendu non expurgé des réflexions et auditions qui ont été menées. Il convient de différencier les sujets et d'adopter une présentation qui dépende du temps que chaque visiteur souhaite consacrer à la consultation du site. Il invite par ailleurs le Cnis à publier des documents courts sur des sujets d'actualité brûlante pour attirer l'attention du public sur ces éléments. Il s'agit de marquer les esprits. Quant aux thèmes, la statistique accuse toujours du retard par construction. Il semblerait pertinent d'anticiper certains sujets pour apporter une valeur ajoutée, en diffusant des commentaires sur des sujets nouveaux.

Yannick MOREAU observe que cette démarche rejoint le concept de veille.

Jean-Paul BETBÈZE souligne que ce travail de veille doit s'accompagner d'un recueil d'informations et d'une diffusion de commentaires.

Yannick MOREAU observe qu'il faudrait intéresser le public pour susciter non plus seulement la demande, mais aussi la collaboration et la production de données. Elle doute cependant que cette évolution puisse être menée à bien en 2015.

Jean-Paul BETBÈZE suggère de lancer un courrier des lecteurs pour encourager les visiteurs à donner leur avis. Il remarque qu'une évolution de ce type se révélerait peu coûteuse.

Jean-Luc BIACABE constate que le Cnis fonctionne bien, remplit sa mission et présente une grande utilité en période de crise. Il fait plutôt face à des problèmes de forme et de modernisation.

Pour autant, les propositions ne laissent pas apparaître clairement les défaillances auxquelles elles cherchent à répondre. Manifestement, le Cnis ne souffre pas d'un problème d'attractivité. L'Institution semble en effet parvenir à attirer les bonnes compétences ; elle a su attirer des présidents de qualité pour ses commissions ; ses travaux jouissent d'une participation importante.

La modernisation pourrait faire en sorte que les avis du Cnis soient mieux entendus, si tant est que les producteurs de statistiques acceptent que des organismes comme le Cnis pèsent d'un poids plus lourd dans le système et s'imposent davantage à eux. Une dernière dimension n'apparaît pas dans ces propositions. Il convient en effet de ne pas chercher systématiquement à réinventer la poudre. Une meilleure communication permettrait sans doute d'éviter de revenir sans cesse sur les mêmes sujets.

Benoît ROBIN salue la qualité de cette note. Depuis de nombreux mois, la CGT-FO a été amenée à mettre l'accent sur les aspects liés à la communication, convaincue de la possibilité pour le Cnis de faire plus et mieux pour gagner en lisibilité et en visibilité et pour participer davantage au débat public, sans chercher à instrumentaliser, en montrant que le Cnis constitue une instance déterminante et incontournable à de multiples égards. De ce point de vue, la démarche dans laquelle s'inscrit le Cnis paraît tout à fait appréciable. Pour autant, il convient d'identifier précisément la cible. Pour améliorer l'attractivité du site, par exemple, il faudrait définir le public cible et établir un cahier des charges. Il s'agit de déterminer le public que l'Institution souhaite sensibiliser, car les approches peuvent s'avérer différentes selon la cible choisie. De même, il semblerait appréciable de permettre aux différentes composantes du Cnis de s'impliquer davantage. Certains représentants des organisations syndicales au sein des commissions du Cnis se trouvent parfois désemparés par le jargon et les échanges entre spécialistes. Le rapporteur de chaque commission joue un rôle de référent, mais il convient de le faire savoir par l'établissement non pas d'un petit manuel, mais d'un repère permettant à tout un chacun de trouver sa place et de comprendre les opportunités qui se présentent. Dans cette même logique, il pourrait s'avérer pertinent que le secrétariat général propose aux différentes organisations d'intervenir à tour de rôle lorsque le Cnis organise des rencontres afin de pouvoir écouter tous les points de vue.

S'agissant des outils collaboratifs, sans y être opposée, la CGT-FO émet quelques réserves. Au sein du Comité du secret, les consultations s'effectuent de manière électronique. Pour autant, sur certains sujets, les organisations syndicales ont besoin de pouvoir consulter leurs bases. Les outils collaboratifs présentent quelques limites en termes de réactivité et ne permettent pas toujours de trouver des compromis. Le projet de mandat examiné en début de séance a bien démontré que la rencontre des points de vue se révèle plus facile face à face que par le biais d'échanges de courriels.

Jacques FOURNIER approuve le constat plutôt positif de Jean-Luc Biacabe et remercie le secrétariat général pour la proposition de ces axes de progrès. L'intérêt du Cnis réside selon lui dans le Cnis lui-même. Le Conseil, quelle que soit sa formation, représente un lien de dialogue et d'échange entre des acteurs statistiques d'origines et ayant des perspectives diverses qui peuvent apprendre, connaître et appréhender d'autres formes d'analyse et de perception. Rien qu'en cela, le Cnis s'avère très utile à la statistique publique. Il ne faudrait donc pas lui fixer des ambitions excessives. Il s'agit en effet d'un domaine très technique et d'expertise. Des progrès peuvent être réalisés, mais le travail accompli se révèle déjà très important. Quant à la communication, Jacques FOURNIER reconnaît que le site internet mérite d'être amélioré. S'agissant des thèmes et des avis, en revanche, il se montre très réservé à l'égard de synthèses qui se révéleraient trop générales. Il paraît normal que les avis forment une sorte de catalogue, puisqu'ils recouvrent des domaines statistiques très différents. Il peut apparaître pertinent parfois de formuler des avis très précis. L'idée de rédiger une synthèse de tous les avis semble peu conciliable avec l'objectif d'une communication efficace. Le Cnis ne doit pas se perdre en généralités ; il doit rester un organisme d'expertise qui formule des avis sur des sujets ciblés.

Nicolas PROKOVAS précise que son intervention ne vise aucunement le secrétariat général du Cnis, dont le travail irréprochable est unanimement reconnu. Il observe toutefois que certains éléments apparaissent en filigrane dans le rapport de Dalila Vienne et dans les propositions, et mériteraient un éclairage plus fort. Il existe d'abord une différence de ton entre les propositions et le rapport. Alors que le rapport formule des propositions concrètes avec des verbes à l'infinitif, la note porte des propositions, dont le sens se révèle sensiblement proche, mais qui restent plus conditionnelles. Il se demande dès lors si le Cnis possède vraiment les moyens de ses ambitions. Certaines évolutions peuvent être réalisées à peu de frais. D'autres, comme les aspects de territorialisation, s'avèrent extrêmement importantes, mais nécessitent du temps et des moyens. Or la Présidente, dans son introduction, semblait indiquer que le Conseil ne bénéficierait plus des moyens dont il a pu être doté par le passé.

Yannick MOREAU précise qu'elle évoquait les défis auxquels le Cnis devra faire face à l'avenir.

Nicolas PROKOVAS indique par ailleurs qu'il a recherché à plusieurs reprises une référence ne serait-ce que minime à l'Europe, mais n'en a pas trouvé. Il se demande dès lors si la France va conserver une représentation à l'ESAC. Ce sujet, qui a déjà fait l'objet d'un débat en commission, pourrait faire naître des réflexions en termes d'harmonisation, de stratégie et de positionnement de la statistique française vis-à-vis de la statistique européenne. Il demande des précisions sur le Comité de coordination de la statistique publique, dont il ignorait l'existence. S'agissant du rapport, il relève que les commissions présentent une grande richesse, mais regrette que, bien souvent, leur ordre du jour s'avère trop chargé, réduisant le temps du débat à une portion congrue. Il doute d'ailleurs que les consultations bilatérales puissent tout résoudre. Il semblerait donc souhaitable que les ordres du jour des commissions et des groupes de travail soient diffusés, accompagnés des documents préparatoires, le plus en amont possible des réunions, afin que chaque participant puisse engager les concertations qui s'imposent au préalable. Il faut également accepter que des sujets qui n'avaient pas été prévus émergent au gré de l'actualité. Enfin, Nicolas PROKOVAS reconnaît que le site se révèle effectivement peu attrayant, mais il souligne qu'il fait office de gardien de la mémoire. Il s'avère possible de le moderniser, mais il convient de déterminer à quelles conditions et de quelle manière.

Yannick MOREAU répond que la maîtrise du contenu du site reste de la responsabilité du secrétariat général du Cnis.

Jean-Paul BETBÈZE signale qu'un site internet doit rester assez souple et évoluer tous les deux ans pour tenir compte des nouvelles technologies.

Yannick MOREAU se dit très sensible aux fonctions d'archivage d'un site. Mais il conviendrait sans doute, par exemple, d'inscrire une ligne pour les comptes rendus des commissions plutôt que de les lister dans leur intégralité. Le site doit faire une place plus centrale à l'actualité pour attirer le public.

Jean-Paul BETBÈZE précise qu'il faut mettre en place des outils de mesure et définir des objectifs de consultation. Point n'est besoin de construire un site trop sophistiqué, car il se révélerait trop lourd et trop onéreux à maintenir.

Charles EL NOUTY se félicite de toutes ces améliorations, mais souligne qu'il existe un problème lié au lien entre le Cnis et l'Insee. Si tous les utilisateurs de la statistique publique connaissent le Cnis et ses missions, seul l'Insee est connu du monde extérieur. Le Cnis peut dès lors apparaître comme un doublon, même s'il conduit des missions très différentes. Le Cnis doit renforcer sa valeur ajoutée par rapport à l'Insee. Toutefois, il peut mettre en place une mission de veille, améliorer son site, mais il restera toujours en concurrence avec l'Insee. Investir massivement dans la modernisation du site du Cnis constitue une réponse, mais elle ne constitue pas forcément la réponse la plus adaptée.

Yannick MOREAU souligne que le Cnis n'entend pas se fixer les mêmes objectifs de consultation par le public que l'Insee. Il s'agit de faire en sorte que l'utilisateur trouve ce dont il a besoin sur le site du Cnis. Pour autant, le site du Cnis n'a pas vocation à rassembler toute l'information statistique disponible. Cnis et Insee ne se trouvent pas en concurrence. Les deux sites peuvent se conforter l'un l'autre, mais ils ne présentent pas du tout les mêmes ordres de grandeur ni le même objet. Le site du Cnis doit être proportionné aux objectifs du Cnis et non à ceux de l'Insee. Il doit se concentrer sur les usagers qui veulent participer à l'élaboration des productions de l'appareil statistique, une cible bien plus pointue et plus difficile à approcher. Une personne invitée à une séance du Cnis doit pouvoir consulter le site du Cnis et y trouver un certain intérêt. Le site doit s'adapter aux besoins du Cnis lui-même. Yannick MOREAU précise qu'elle ne porte pas un œil critique sur le fonctionnement du Cnis et rappelle qu'elle n'est pas à l'origine de cette étude. Elle aurait pu ne pas donner écho au travail commandé par son prédécesseur, mais elle a pu rencontrer, depuis son arrivée, certains présidents de commission très critiques à l'égard du fonctionnement de l'Institution. L'étude a servi de base de travail. Pour autant, ces propositions ne visent pas à tout transformer. Ainsi, les commissions n'ont pas vocation à être reformatées. Les améliorations portent surtout sur les modalités d'expression publique et sur les relations de travail entre les membres du Cnis. Il s'agit de donner la plus grande utilité possible au temps consacré par les différentes parties prenantes. Les objectifs généraux du Cnis ne sont en revanche pas remis en cause. Dans un contexte de changements rapides, le Cnis doit rester attentif et s'adapter aux différentes évolutions.

Patrick DUCHATEAU signale que les sites institutionnels sont modernisés tous les trois ou quatre ans. Il paraît pertinent de procéder à cette modernisation, car l'image du Cnis est en jeu, mais point n'est besoin de le faire trop fréquemment. Il appelle par ailleurs les membres du Bureau à la vigilance, en soulignant que les espaces de travail collaboratif ne doivent pas permettre à tout un chacun de s'exprimer librement et qu'il convient de mettre en place un dispositif de modération relativement délicat.

Pierre AUDIBERT précise qu'il ne s'agit pas d'un outil collaboratif ouvert à tous.

Patrick DUCHATEAU affirme qu'il ne faut pas l'ouvrir à tous.

Jean-Paul BETBÈZE estime au contraire qu'il convient de l'ouvrir le plus largement possible pour que tout un chacun puisse s'exprimer.

Patrick DUCHATEAU observe toutefois qu'une ouverture plus large nécessiterait un vrai modérateur. Il note l'émergence, durant les dernières années, de groupes de travail *ad hoc* de plus en plus nombreux et invite le Cnis à poursuivre cette démarche qui permet de traiter des sujets d'actualité de manière plus approfondie. S'agissant des commissions, il souligne que les réunions se révèlent généralement longues, avec des ordres du jour très fournis. Traiter les points récurrents comme les avis d'opportunité d'une manière plus rapide permettrait de dégager du temps pour le débat. Enfin, il lui paraît important que les membres du Bureau s'approprient un certain nombre de missions et deviennent plus actifs dans les travaux du Cnis.

Yannick MOREAU constate que les avis généraux des membres du Bureau se révèlent assez nuancés, certains saluant les évolutions, d'autres pointant davantage les inconvénients du changement. Elle propose de reprendre chaque proposition plus concrètement. S'agissant de la rédaction des avis, elle souligne que certains avis se révèlent assez difficiles à lire pour des personnes extérieures. Pour en améliorer la lisibilité, le secrétariat général propose de réaliser un effort de synthèse. La Présidente propose, à titre expérimental, de conserver les avis tels qu'ils étaient élaborés classiquement et de leur associer une synthèse rédigée dans un langage plus proche du lecteur moins au fait des travaux du Cnis. Si l'expérience ne s'avère pas concluante, le mode classique perdurera.

Jacques FOURNIER explique qu'il ne s'agit pas d'éviter l'emploi de jargon, mais de ne pas pousser la démarche jusqu'à l'extrême en rédigeant des avis d'une généralité telle qu'ils n'auraient plus de sens. Il convient donc de trouver le juste milieu.

Yannick MOREAU propose également d'expérimenter une structuration des avis en fonction de critères d'ampleur et d'urgence.

Jean-Paul BETBÈZE suggère de rédiger un paragraphe chapeau.

S'agissant de l'association plus étroite des institutions, **Yannick MOREAU** estime qu'il peut paraître intéressant de consulter la CNIL sur certains sujets d'accès aux données.

Jacques FOURNIER observe que d'autres organismes producteurs de statistiques que l'Insee pourraient également participer aux travaux de façon tout à fait exceptionnelle et sur des sujets qui les concernent directement.

Yannick MOREAU convient que tous les producteurs de statistiques peuvent être associés.

Nicolas PROKOVAS signale que l'Association des journalistes de sujets économiques et sociaux devrait prendre une part plus active aux travaux du Conseil, car leur association a toujours donné des résultats probants par le passé.

Yannick MOREAU relève que le Cnis a perdu le contact avec certains de ses membres. Elle indique qu'elle compte rencontrer quatre ou cinq membres chaque année pour tenter de renforcer ces liens. Quant aux thèmes, il convient de déterminer, en début d'année, les thèmes sur lesquels le Cnis souhaite lancer des travaux. Il est proposé que le secrétariat général, au-delà de sa mission de régulation de l'ensemble des activités, identifie les thèmes qui émergent dans une démarche de veille prospective et qui exigeront à terme soit de constituer une commission ou un groupe de travail, soit qui nécessiteront une discussion au sein du Bureau. Le secrétariat général pourrait formuler une proposition en ce sens au Bureau de juillet prochain.

Pierre AUDIBERT signale que ce travail de veille est d'ores et déjà réalisé pour les commissions.

Yannick MOREAU considère qu'il serait bon que les membres du Bureau puissent également en bénéficier. Le Cnis continuera de travailler essentiellement dans le cadre de commissions et de groupes de travail. Néanmoins, à certains moments, le Cnis a pu organiser des colloques, en particulier à l'occasion du moyen terme. Or la Présidente estime que le Cnis ne peut rester absent de cette forme d'expression jusqu'au prochain moyen terme ; il doit rester actif au fil de l'eau, par des colloques de deux ou trois heures sur des thèmes bien précis, comme cela aurait pu être le cas à l'occasion de l'intervention remarquable sur les comparaisons internationales en Assemblée plénière. Le Cnis pourrait ainsi organiser un événement une fois l'an. Le secrétariat général pourrait émettre une première proposition en ce sens en juillet ou septembre. En parallèle, le Cnis se doit d'être présent à des événements extérieurs, dans le débat public autour du chiffre, comme ce fut le cas au Conseil Économique, Social et Environnemental sur les indicateurs complémentaires au PIB.

Jean-Paul BETBÈZE signale que l'Insee a publié dernièrement une étude sur les nouveaux usages d'internet. Le Cnis peut par exemple montrer en quoi la statistique peut apporter son éclairage sur les évolutions de la société, notamment la « *sharing economy* », et leurs incidences sur les activités économiques.

Yannick MOREAU indique que Lionel Fontagné a estimé que la nouvelle économie n'était pas très présente dans les commissions du Cnis. Il convient de trouver un équilibre entre l'activité externe et les commissions du Cnis et de créer des liens entre les deux.

Jean-Luc BIACABE observe que la présence du Cnis dans les médias n'est pas évoquée dans les propositions liées à la participation du Cnis au débat public. Il suggère de réfléchir à une forme d'échanges périodiques entre la Présidente du Cnis et le milieu des journalistes, non seulement en période de crise, mais aussi et surtout en période normale.

Yannick MOREAU reconnaît que cette idée est intéressante, mais note qu'il faudrait pour la mener à bien nouer des liens plus étroits avec les journalistes. Elle estime par ailleurs que les colloques permettront de présenter le travail du Cnis d'une manière plus concrète. Il ne s'agit pas de « vendre » le Cnis en tant que tel, mais de le faire connaître et d'asseoir sa visibilité pour qu'il puisse travailler avec la société française. Elle propose toutefois d'interroger les journalistes sur ces échanges périodiques lorsqu'elle les rencontrera.

Jean-Luc TAVERNIER doute que la communication institutionnelle du Cnis intéresse la presse. Il rappelle que la grande journée organisée au Conseil Économique, Social et Environnemental sur les enjeux autour de la statistique publique en janvier 2014 n'avait pratiquement pas été reprise par la presse. La constitution d'un groupe de travail sur un sujet d'actualité peut, en revanche, susciter l'intérêt des médias.

Yannick MOREAU indique que le secrétariat général proposera des thèmes pour un événement en 2015 ou 2016 lors du Bureau de juillet, mais invite tous les membres à transmettre leurs idées sur ce sujet.

Patrick DUCHATEAU remarque que les outils modernes permettent d'envoyer des messages aux journalistes et aux hommes politiques. Il suggère donc de lancer un fil twitter du Cnis.

Jacques FOURNIER approuve toute action qui permette de faire connaître le Cnis, mais rappelle que la communication ne constitue pas la vocation première du Cnis. Celui-ci a pour but essentiel, en effet, de se tenir à l'écoute des besoins statistiques des utilisateurs et de les rapprocher des producteurs pour faire progresser la statistique. Cet objectif ne doit pas être perdu de vue.

Yannick MOREAU indique qu'il importe de préciser le mode opératoire du Cnis, ne serait-ce que pour accompagner les présidents de commission nouvellement nommés. Les outils de travail collaboratifs seront quant à eux expérimentés petit à petit. La démarche pourra être arrêtée si elle ne fonctionne pas convenablement. La Présidente estime par ailleurs qu'il convient d'aller à la rencontre des présidents des commissions et des groupes de travail pour leur donner l'opportunité, s'ils le souhaitent, de rédiger des documents de deux ou quatre pages retraçant leurs travaux. Ces documents se révéleraient assez fédérateurs et permettraient de faire connaître ces formations.

Nicolas PROKOVAS approuve cette idée, déjà évoquée dans cette instance. Il se montre en revanche plus circonspect sur l'idée d'envisager une publication commune de l'Insee, du Cnis et de l'ASP, car il importe que chacun conserve son indépendance.

Yannick MOREAU remarque que cette proposition du rapport n'a pas été reprise dans les propositions du secrétariat général.

Jean-Luc TAVERNIER observe que les producteurs de statistique, qu'il s'agisse de l'Insee ou des SSM, présentent souvent en commission les statistiques disponibles sur un sujet. Il suggère de filmer ces présentations et de les diffuser, en y associant la publication des diaporamas.

Jean-Paul BETBÈZE signale que le site du FMI propose des présentations de deux à quatre minutes avec une dizaine de diapositives.

Yannick MOREAU estime que ce procédé illustrerait très bien l'activité des commissions.

Dominique ALLAIN indique qu'il sera proposé lors de la commission Environnement et développement durable de juin de poser des questions en direct, au moment de la présentation.

III. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAVAIL DISSIMULÉ

Yannick MOREAU se félicite qu'un président de commission vienne présenter le mandat d'un groupe de travail, démontrant ainsi combien les deux formes de travail que constituent le travail en commission permanente et le travail en groupe « ad ho » temporaire s'influencent mutuellement. Elle remarque que le « travail au noir », comme l'immigration illégale, est réputé non mesurable. Il semble pourtant possible de réaliser des progrès dans la connaissance statistique de ce phénomène caché, comme l'a défendu Dominique Libault.

Dominique LIBAULT observe qu'il apparaît pertinent de faire travailler la statistique sur un sujet *a priori* caché pour le dévoiler, et ce, d'autant que l'enjeu de « travail au noir » s'avère fondamental compte tenu de ses enjeux fiscaux et sociaux. Le travail dissimulé questionne les sujets de prestations sociales, l'égalité de concurrence et la cohésion sociale, notamment dans une société qui prône une redistribution forte en contrepartie de charges sociales élevées. La perception par les employeurs et les travailleurs indépendants d'inégalités de concurrence dues à l'existence du « travail au noir » peut faire naître un sentiment de défiance vis-à-vis du système et un comportement de refus à l'égard des charges sociales. Les mouvements ne cessent d'ailleurs de se développer dans ce sens, revendiquant une remise en cause des prélèvements obligatoires et du système de redistribution. Ce système se veut équitable, mais si une part croissante de la population ne déclare pas tous ses revenus, la population peut éprouver un sentiment d'iniquité. Or ce sentiment constitue un terreau fertile pour des mouvements contestant la solidarité nationale telle qu'elle s'exerce actuellement. Le sujet du travail dissimulé soulève donc aussi des enjeux de démocratie et de cohésion sociale.

L'ACOSS mène des travaux depuis une dizaine d'années pour tenter d'appréhender l'importance du « travail au noir », d'abord dans des branches spécialisées, d'abord les hôtels, cafés et restaurants, puis le commerce, à partir de méthodes de contrôle aléatoire. En principe, les organismes de contrôle réalisent des contrôles sélectifs, mais cela ne permet pas de révéler ce genre de pratiques. C'est pour cela que l'ACOSS a cherché à développer une autre méthodologie qu'elle applique à l'ensemble des secteurs. Le groupe de travail devra d'abord définir précisément la notion de « travail au noir ». Il devra également définir une méthode d'évaluation (directe, indirecte, à partir de données administratives ou sur la base d'enquêtes) ; il identifiera les méthodes et prérequis, notamment en matière de sources de données. Le groupe devra également recueillir des exemples tant en France qu'à l'étranger, en couvrant un champ d'analyse aussi large que possible. Quant à sa composition, ce groupe pourrait réunir l'Insee, la Dares, les administrations chargées de la lutte contre le travail dissimulé, l'ACOSS, la MSA, la Direction générale du Travail, la DGFIP ainsi que des acteurs spécialisés. Il devra élaborer des recommandations susceptibles d'asseoir une méthodologie conduisant à des résultats les moins discutables possible et autorisant un suivi fiable dans le temps. La Cour des comptes, encore récemment, a souligné l'importance du sujet et tenté de produire des chiffrages qui n'ont cependant guère de sens. Il paraît donc intéressant de trouver des sources plus fiables pour alimenter le débat public.

Jean-Paul BETBÈZE signale qu'il était conseiller économique de la fédération des services à la personne, qui a vécu l'émergence du « travail au gris », qui constitue une forme différente du « travail au noir ». Il se demande par ailleurs pour quelle raison le groupe de travail n'accueille pas des entrepreneurs. Ceux-ci sont en effet les premiers concernés par ce phénomène. Les services à la personne, par exemple, ont vu leur chiffre d'affaires amputé des deux tiers.

Dominique LIBAULT souligne que la connaissance du « travail au noir » s'avère très utile pour définir des politiques publiques adéquates. Ainsi des rapports ont pu émettre l'idée que les exonérations consenties en faveur de l'emploi à domicile présentaient un coût trop élevé. Ce

débat couve depuis 25 ans et la mise en place des premières subventions au profit des particuliers employeurs. Or dans la période récente, l'activité a baissé tant chez les particuliers que dans les entreprises de service à domicile, sans doute par l'effet du développement du travail non déclaré.

Jean-Paul BETBÈZE estime que la présentation souffre d'un biais de sélection et réaffirme la nécessité de faire appel à des entrepreneurs dans ce groupe, ce qui évitera en outre que ses travaux soient réputés partisans.

Dominique LIBAULT observe que des entrepreneurs pourraient être associés à la démarche.

Yannick MOREAU reconnaît que le groupe de travail devrait accueillir des représentants des syndicats et des représentants des entreprises. Le choix se révèle néanmoins délicat.

Jean-Luc TAVERNIER remarque que le groupe organisera également des auditions. Il propose donc que celui-ci invite des représentants de la fédération des entreprises de services à la personne et la fédération des particuliers employeurs. Il s'agit de trouver une méthode permettant de mettre à jour la quantification aujourd'hui peu précise de ce phénomène.

Jean-Paul BETBÈZE estime qu'il conviendrait aussi de s'intéresser aux secteurs du transport routier et de l'agriculture, en liaison avec les systèmes européens.

Charles EL NOUTY remarque que le « travail au noir » n'est pas seulement le fait des entreprises, mais est également très utilisé par les particuliers et espère que cette dimension est bien prise en compte. Si le « travail au noir » est bien connu dans des secteurs, il peut également constituer une conséquence de politiques économiques. En outre, une partie du « travail au noir » est réalisée par une population qui n'est pas censée être présente sur le territoire. Or il doute que le système statistique puisse appréhender ce phénomène.

Benoît ROBIN note que la présentation met bien en exergue les impacts et les enjeux en présence, mais demande des précisions sur le ou les champs que le groupe envisage d'étudier. Au-delà des secteurs traditionnels, il existe, sur certains territoires, des systèmes d'échange libre de services. Il demande si ces phénomènes entrent dans le champ de l'analyse.

Dominique LIBAULT répond que le groupe de travail définira lui-même son champ d'action en revenant sur les différentes définitions, d'autant que les frontières évoluent à la faveur notamment de nouvelles formes d'échange avec monétarisation qui apparaissent grâce à internet.

Yannick MOREAU indique que le groupe devra également associer la direction générale du travail (DGT) pour aborder les questions juridiques et, au besoin, un juriste en droit du travail. Il conviendra par ailleurs de comparer les analyses de la DGT et de la direction de la sécurité sociale (DSS) sur « le travail au noir ». Ce groupe devra aussi conduire ses travaux en liaison avec le groupe sur les nouvelles formes d'emploi. Quant au calendrier, elle propose de rencontrer le président du groupe de travail, qui sera sans doute Alain Gubian, le directeur des études de l'ACOSS. Un projet de mandat sera rédigé à la suite de cette rencontre et le groupe pourra se réunir pour la première fois avant les vacances.

Dominique ALLAIN souligne que le secrétariat général du Cnis peine à faire intervenir les représentants des entreprises dans les groupes de travail, qu'il s'agisse du groupe de consultation sur la labellisation ou du groupe de travail sur les formes particulières d'emploi. Elle demande donc aux membres du Bureau de l'appuyer dans cette démarche. Par ailleurs, ce groupe de travail sera rattaché à la commission Emploi, qualifications et revenus du travail qui a déjà un certain nombre de groupes à son actif. Un projet de mandat sera élaboré, mais il devra faire l'objet d'un échange au sein de cette commission, à l'automne, le 25 septembre.

Yannick MOREAU suggère de trouver un assouplissement pour que le groupe démarre ses travaux plus tôt.

Jean-Luc TAVERNIER estime que le groupe devrait engager ses travaux à la rentrée.

Dominique ALLAIN propose en ce cas d'effectuer une consultation de la commission par voie électronique. Elle souligne l'importance de préserver cette consultation.

Jean-Paul BETBÈZE invite le secrétariat général à accompagner cette consultation d'une date limite pour plus d'efficacité.

Christel COLIN, rapporteur de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail, propose de signaler la constitution de ce groupe et la consultation ultérieure sur son mandat à la commission de printemps qui se tiendra le 25 mars

Yannick MOREAU approuve cette proposition. Il importe de nouer des contacts avec les personnes intéressées dès aujourd'hui. Elle invite également le secrétariat général à prendre contact avec Jean-Christophe Sciberras et Pierre-Yves Geoffard pour s'assurer de la coordination des travaux entre les deux groupes.

Nicolas PROKOVAS approuve la proposition de l'annonce de ce groupe lors de la commission du 25 mars, ce qui permettra aux membres de la commission de se positionner. Il signale par ailleurs qu'au-delà des aspects fiscaux, sociaux, de concurrence et de cohésion sociale, il importera de prendre en considération l'aspect lié aux conditions de travail.

Dominique LIBAULT confirme qu'il sera pris en compte. La déclaration du travail favorise la protection sociale des travailleurs. Certaines affaires récentes ont, une nouvelle fois, montré des conditions de travail tout à fait détestables dans des situations de travail dissimulé.

Yannick MOREAU souligne l'importance pour le Cnis d'être présent sur des sujets d'une telle importance.

IV. ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP)

L'actualité internationale

Jean-Luc TAVERNIER indique que la Commission statistique de l'ONU s'est réunie la semaine dernière à New York pour examiner notamment les rapports relatifs à l'agenda post-2015. Les membres de Nations Unies avaient défini des objectifs du Millénaire, associés à une série d'indicateurs, qui arrivent à échéance en 2015. En septembre prochain devrait être adopté un nouveau programme visant à promouvoir le développement durable, l'amélioration de l'économie, le bien-être social de tous et la protection de l'environnement pour l'après 2015. La négociation, dans le contexte institutionnel des Nations Unies, se révèle compliquée. Elle doit aboutir à établir une liste de cibles et d'indicateurs qui s'adressera non seulement aux pays en voie de développement comme les objectifs du Millénaire, mais à tous les pays. Une phase politique et diplomatique doit s'ouvrir prochainement. Les diplomates ont néanmoins jugé utile de consulter les statisticiens dès la phase de conception pour s'assurer du caractère mesurable des indicateurs. La définition de ces indicateurs sera d'ailleurs confiée à des statisticiens, une fois la liste arrêtée sur le plan politique. En avance de phase, un groupe co-présidé par la France et l'Inde a soumis la semaine précédente à la commission statistique de l'ONU un rapport consacré à ces indicateurs.

Le directeur général souligne l'importance de cette démarche, même s'il note qu'elle a reçu moins d'écho en France que dans d'autres pays. Il s'agira de trouver le bon arbitrage entre la variété des situations que l'on veut appréhender par ces indicateurs et la capacité à pouvoir les mesurer dans la majorité des pays.

Le cadre institutionnel européen

Le règlement 223 portant loi statistique européenne en discussion depuis trois ans avait fait l'objet d'un accord politique avant Noël. Il a été adopté par le Conseil le 5 mars après une mise au point sur la traduction dans les différentes langues d'un texte entériné en anglais. Le texte devrait être formellement adopté par le Parlement dans les prochaines semaines et publié au Journal officiel de l'Union en avril ou mai. Ce texte prévoit principalement le renforcement de l'indépendance professionnelle des statisticiens. Il demande de la transparence pour le recrutement et la nomination des directeurs généraux des instituts statistiques nationaux et des responsables des services statistiques ministériels. La procédure de révocation de ceux-ci ne doit pas, en outre, être contraire à l'indépendance professionnelle. Enfin, ce texte renforce la coordination par le chef de l'institut statistique national de l'ensemble du système de la statistique publique pour ce qui relève des statistiques européennes. Le directeur général de l'institut statistique national devient ainsi responsable, entre autres, de la coordination du programme statistique, des comptes rendus d'exécution, de la définition des normes de qualité, de la méthodologie, de la communication sur l'action du système statistique européen. Sans attendre la parution au Journal officiel de l'Union, l'Insee doit instruire les évolutions du droit national nécessaires. La démarche ne s'avère pas forcément aisée, car ces règles s'appliquent seulement aux statistiques européennes, mais pas forcément aux autres et elles s'apparentent plus à de la *soft law*.

La deuxième édition de la revue des pairs, cette procédure européenne durant laquelle tous les pays se soumettent à une mission d'audit qui vérifie que les instituts statistiques nationaux (et, pour cette deuxième édition, certains services statistiques ministériels) se conforment au code européen des bonnes pratiques des processus de production et de diffusion des statistiques européennes, s'est déroulée en décembre. Dans leur rapport, que le directeur général propose de transmettre aux membres du bureau, les auditeurs affirment qu'ils n'ont pas relevé de problème quant au respect de ces principes et que l'Institut se conforme au code européen des bonnes pratiques. Ils mettent en exergue deux points forts, le niveau élevé de formation d'une part substantielle des personnels et les instances de gouvernance qui couvrent les attentes du code européen en termes d'indépendance et d'écoute des besoins des utilisateurs. Les auditeurs se sont montrés impressionnés par les trois piliers ASP-Cnis-Insee.

Nicolas PROKOVAS observe qu'il n'existe pas d'équivalent dans les autres pays européens.

Jean-Luc TAVERNIER signale que les auditeurs ont toutefois émis 18 recommandations fermes invitant l'Insee à renforcer encore davantage sa conformité au code européen. Sept d'entre elles portent sur le cadre institutionnel. S'agissant de la durée de protection des données individuelles archivées, les auditeurs ont considéré que le délai de protection de 25 ans prévu par la loi se révélait trop faible et ont recommandé de l'allonger, notamment pour les entreprises, afin de préserver le secret statistique et la capacité du système à disposer de données sensibles d'entreprises. S'ils n'ont pas relevé de problème de conformité dans la pratique d'embargo, les auditeurs ont néanmoins estimé que certains services statistiques ministériels communiquaient leurs données aux autorités gouvernementales trop tôt avant leur publication. Six recommandations sont liées au cadre de la politique qualité de l'Institut, qui apparaît, au regard de certains pays du nord de l'Europe, insuffisamment standardisée et normalisée. Enfin, cinq recommandations portent sur la communication et les liens avec les utilisateurs, en particulier les chercheurs, qui demandent des diffusions plus fréquentes de méta-informations et la mise à disposition de catalogues de bases de données. Le directeur général a trouvé l'exercice plutôt fécond et utile. L'Insee doit, avant le 27 mars, communiquer à Eurostat un plan d'action pluriannuel pour répondre aux recommandations de ce rapport d'audit.

Les membres d'Eurostat ont poursuivi leur réflexion sur la « Vision » du système statistique européen. Le *Vision Implementation Group* est parvenu à sortir Eurostat d'une démarche très théorique pour définir un certain nombre de sujets pour lesquels il convenait de bâtir des projets communs avec des jalons tangibles dans les années à venir. Le Comité statistique européen a étudié ce portefeuille de projets lors de sa dernière réunion en février, examinant la faisabilité, la capacité à conduire ces projets et le bilan coût / avantages à la fois pour Eurostat et pour les pays

membres. Huit projets ont ainsi été sélectionnés. Parmi eux figure toujours SIMSTAT, le projet visant à mesurer les échanges intra européens de commerce extérieur à partir d'un seul flux.

Eurostat a accepté d'examiner d'autres alternatives pour redéfinir le système INTRASTAT, qui permettraient d'atteindre le même but d'allègement de la charge pour les entreprises. À celui-ci s'ajoute le projet relatif au registre d'entreprises européen, l'élaboration au niveau européen de règles statistiques pour permettre le profilage des groupes et une procédure de vérification de la cohérence des données avant leur diffusion par un outil commun pour gagner en efficacité, en cohérence et en comparabilité d'un pays à l'autre en s'appuyant sur les métadonnées. Le Comité statistique européen a également accepté de poursuivre deux projets d'infrastructure, la constitution d'un réseau sécurisé d'accès à distance de données individuelles transfrontières et l'élaboration d'un service informatique distant et de programmes pour le calcul de statistiques. Un projet sur l'analyse de la qualité des données administratives a été ajouté, car de plus en plus de pays utilisent ces données aujourd'hui. Les pays membres ont également convenu de conduire des pilotes sur le Big data pour mettre en commun les problèmes juridiques et techniques qu'ils rencontrent dans l'utilisation de ces métadonnées à des fins de production statistique. Un projet a été prévu sur la communication et le développement de produits interactifs, le suivi des besoins des internautes, la communication digitale. Enfin, le Comité statistique a pré-sélectionné un dernier projet sur le mode de collecte de données, certains pays expérimentant les enquêtes ménages par internet. Le directeur général ignore toutefois à quelle échéance ces projets permettront d'enregistrer des gains de productivité et d'utiliser des outils communs.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'il vient de rencontrer, comme il le fait chaque année, son homologue allemand. Destatis dispose d'une équipe très fournie, composée d'une centaine de personnes, chargée de mesurer le coût de réponse pour les entreprises allemandes aux déclarations administratives et enquêtes qui leur sont demandées. Les entreprises allemandes doivent établir chaque année plusieurs milliers de déclarations administratives. Il ressort de cette analyse que les demandes en matière statistique représentent moins de 1 % de l'ensemble du coût des déclarations administratives, le même chiffre que celui figurant sur la lettre envoyée par le Medef pour la France.

Le cadre institutionnel français

Le Comité du label s'est réuni le 6 février pour examiner la proposition d'attribuer le label d'intérêt général et statistique aux données mensuelles de la CNAMTS en date de remboursement et en date de soins, qui servent en particulier à juger au fil de l'année du respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Le Comité a émis un avis positif pour une durée de cinq ans assorti d'un certain nombre de recommandations. Il reviendra à l'Autorité de la statistique publique, lors de sa prochaine séance plénière, de prendre une décision finale quant à l'attribution du label aux statistiques de la CNAMTS.

L'actualité du système statistique public

Le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure poursuit sa montée en charge et sera désormais associé à l'ONDRP pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enquête de victimation CVS réalisée par l'Insee. A l'été, ce SSM prendra le relais de l'ONDRP pour publier le bulletin statistique mensuel de la délinquance.

L'enquête annuelle de recensement s'est achevée le 21 février, sauf à la Réunion du fait des vacances scolaires. Le bilan de cet exercice s'avère positif, tout particulièrement pour la collecte par internet. Pour le premier recensement ouvrant ce mode de collecte à toutes les communes, le portail a parfaitement fonctionné dès son lancement et près de 1,3 million de ménages ont choisi ce mode de réponse. 4,3 millions de bulletins individuels ont été collectés, soit 38 % des bulletins collectés en une année, un résultat qui dépasse l'objectif de 30 % que s'était fixé l'Insee. Le taux de réponse varie selon les régions, selon les communes et même selon les agents recenseurs.

Les résultats seront étudiés à un niveau fin. Toutes les communes qui renouvelaient l'opération ont vu leur taux de réponse par internet augmenter de manière significative.

Insee 2025

L'Insee a lancé une réflexion stratégique « Insee 2025 » pour repenser son positionnement sur le long terme, dans la lignée de la précédente réflexion qui arrive à échéance en 2015 et dont les objectifs ont été largement respectés. La démarche est animée par Pierre Audibert, appuyé par Odile Bovar. Huit groupes de travail ont été définis et ont engagé leurs premiers travaux, mais tous les personnels de l'Insee sont incités à participer à la démarche d'une manière ou d'une autre.

Ces huit thèmes sont les suivants :

- le positionnement de l'Insee dans l'Europe et à l'international ;
- les nouvelles sources statistiques, nombreuses et aisément accessibles ;
- l'usage des statistiques et l'écoute des utilisateurs – les auditeurs ont d'ailleurs relevé le manque de proactivité de l'Insee pour aller capter de nouveaux publics ;
- production et qualité ;
- l'excellence des métiers ;
- la transmission des savoirs, dans un contexte où la moitié des agents de l'Insee va partir à la retraite dans les dix ans ;
- la variété du parc applicatif, puisque l'Insee utilise entre 200 et 300 applications différentes d'une durée de vie moyenne de 12 ans dont la maintenance nécessite des chantiers perpétuels ;
- le travail en réseau.

Une centaine de cadres de l'Insee et quelques agents des services statistiques ministériels (un par thème) participent à l'exercice. Des réunions en région vont être organisées pour dialoguer directement avec les agents et les associer à la démarche. L'exercice peut en effet leur sembler un peu trop théorique par rapport à leur quotidien ou aux implications de la réforme territoriale pour le devenir de leur service.

Publications marquantes

Le SOeS a publié voilà quelques jours de nouvelles séries sur le nombre de logements autorisés et le nombre de logements mis en chantier. La méthodologie sous-jacente à ces nouvelles séries pallie le défaut de sous-estimation des précédentes, qui s'était accentué depuis 2007 en raison d'un défaut de collecte croissant. Pour les mises en chantier, les corrections méthodologiques consistent notamment à ne plus attendre les remontées d'informations administratives, mais à estimer la mise en chantier à partir des dates d'autorisation de permis de construire. Cette méthodologie conduit à réviser fortement le niveau et le profil des mises en chantier. Le nombre de logements en construction sur le territoire en 2014 est ainsi revu à la hausse de 58 000 logements pour un total de 356 000. La réévaluation est particulièrement marquée depuis 2007. La reprise des mises en chantier se révèle plus rapide après la crise. Le point haut est atteint dans les séries 2011-2012. Après ce point haut, la baisse observée entre 2012 et fin 2013 s'avère nettement moins prononcée.

Sylvain MOREAU précise que le SOeS a constaté que les informations dont il disposait sur les mises en chantier devenaient de plus en plus lacunaires. Le pourcentage de permis autorisés pour lesquels il ne possédait aucune information au bout de trois ans avait crû de façon très importante et des enquêtes ont permis de vérifier que ces permis avaient donné lieu à une mise en chantier, mais l'information ne remontait pas jusqu'au service statistique ministériel. Le SOeS essaie désormais d'estimer l'activité du bâtiment. Il ne se contente pas de publier les permis pour lesquels il dispose d'informations, mais tente de modéliser les données en se basant sur le nombre de permis et autorisations. Certains paramètres donnent lieu à une concertation avec les organisations professionnelles, notamment les durées de mise en chantier ou les taux d'annulation. Le « quatre pages » se révèle plus complet que par le passé, puisqu'il présente désormais les taux d'annulation et les délais de mise en chantier.

Jean-Luc TAVERNIER observe que la communication a été bien effectuée du point de vue méthodologique. Le SOeS a également publié une étude sur la combustion d'énergie fossile. La

Dares a quant à elle publié une étude sur les CDI de moins d'un an et sur l'emploi dans les très petites entreprises. Dans le secteur de l'éducation, des études de la Depp sont parues sur les congés de maladie des personnels enseignants du secteur public et sur l'absentéisme scolaire dans le second degré. La Depp s'est également intéressée au coût de la scolarité en comparaison des autres pays de l'OCDE. La Drees a poursuivi ses études sur les minima sociaux et publié une enquête sur les stéréotypes. Le service statistique de l'Immigration a mené une nouvelle étude sur l'emploi des immigrés et de leurs descendants. Dans le domaine de la justice, une étude est parue sur la justice pénale des mineurs, adossée à une enquête sur les décisions des juges aux affaires familiales en matière de résidence des enfants. L'Insee, enfin, a publié des études sur les familles nombreuses, les conditions de vie des enfants après le divorce, l'ancienneté des familles monoparentales, le temps consacré à faire ses courses, le bilan démographique. Un *Insee Références* vient de paraître sur l'emploi et le revenu des indépendants, abordant notamment les revenus des agriculteurs et des médecins libéraux. L'Insee continue également de développer ses publications sur les entreprises. Il a ainsi publié une nouvelle étude sur les groupes français multinationaux, leurs filiales et les emplois afférents. L'Institut a par ailleurs relancé son travail de commentaire des secteurs de l'industrie qu'il avait un peu délaissé ces dernières années, en publiant le même jour vingt fiches sectorielles de deux à quatre pages sur l'industrie manufacturière qui font le point sur la production, les échanges extérieurs et les effectifs salariés de ce secteur.

Jean-Paul BETBÈZE demande la communication du document sur lequel le Directeur général s'est appuyé pour sa présentation.

Yannick MOREAU propose de rédiger, pour les prochains bureaux, un petit transparent sur les sujets clés de l'actualité de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il enverra aux membres du bureau le document qui avait été préparé.

Françoise MAUREL rappelle que l'Insee propose une lettre électronique qui fournit des informations en continu.

Yannick Moreau quitte la séance et confie la présidence de la séance au Directeur général de l'Insee, en remerciant les membres pour leur participation active à cette séance.

Patrick DUCHATEAU rappelle l'incompréhension des fédérations professionnelles du bâtiment à l'égard des statistiques publiées depuis plusieurs années. Il existait des différences considérables entre les statistiques en date de prise en compte et les statistiques en date réelle, mais elles n'étaient découvertes que deux ans plus tard. Il espère que les statistiques s'avéreront désormais plus fiables.

Jean-Luc TAVERNIER observe que ces écarts suscitent des interrogations sur le système de remontée administrative.

Patrick DUCHATEAU remarque que les collectivités locales n'apportaient jamais aucune réponse à cette question.

Sylvain MOREAU souligne que de nombreuses informations ne remontaient plus.

Jean-Paul BETBÈZE s'enquiert de l'origine de cet écart.

Sylvain MOREAU indique que le SOeS a rencontré la FPI pour confronter les données. Il signale toutefois que les données manquantes concernaient tout type de logements et que de très importants programmes immobiliers avaient échappé à l'analyse.

Jean-Luc TAVERNIER suggère qu'un point soit effectué à une autre occasion sur les inquiétudes de la Dares quant à la remontée des informations sur la formation professionnelle.

V. ACTUALITÉS DU CNIS

Pierre AUDIBERT indique que le Cnis a reçu deux jours plus tôt une demande de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale, avec l'appui des confédérations syndicales CFTC, CGT et CGT-FO et le soutien de la FSU, de Solidaires, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature en vue de la création d'un groupe de travail sur l'engagement des salariés et les carrières professionnelles. Le secrétariat général instruira le dossier et présentera son avis prochainement, éventuellement sous forme électronique.

Dominique ALLAIN signale que le Comité du contentieux demande le relèvement des amendes pour les entreprises qui ne répondent pas aux sollicitations. Elle propose d'adresser cette demande qui concerne les entreprises récidivistes et vise à appliquer l'inflation aux barèmes d'amende qui n'ont pas été révisés depuis l'an 2000 par voie électronique afin de recueillir l'avis du bureau.

Gilles POUZIN demande si les amendes prononcées sont bien collectées.

Dominique ALLAIN répond par l'affirmative. Elle propose d'adresser en même temps un bilan de l'activité du Comité du contentieux et demandera aux membres du Bureau de se prononcer. Les rapports des groupes de travail sur le coût du capital et sur l'accessibilité aux données bancaires seront présentés au prochain bureau. Olivier Garnier évoquera également l'état d'avancement des travaux du groupe sur le coût du capital le 1^{er} avril à l'occasion de la commission Entreprises. Le groupe se réunira à nouveau mi-avril et la commission Entreprises sera consultée sous 15 jours sur la dernière version du rapport. Elle propose enfin d'envoyer un petit résumé des travaux menés au Conseil économique, social et environnemental avec France Stratégie sur les indicateurs complémentaires au PIB.

Jean-Luc TAVERNIER signale qu'une table ronde sera organisée sur ce thème au Printemps de l'économie du lycée Turgot.

CONCLUSION

Jean-Luc TAVERNIER remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La prochaine réunion du bureau se tiendra le 2 juillet toute la journée.

La séance est levée à 18 heures 25.